

Liste des pièces à fournir pour un mariage

(à déposer impérativement entre 2 et 3 mois avant la date du mariage)

Fournir en original :

- Copie intégrale d'acte de naissance** pour chaque époux (à demander à la mairie du lieu de naissance) et datant de - de 3 mois à la date du dépôt du dossier (- de 6 mois pour les personnes nées dans les DOM-TOM).

Avertissement : si votre état civil est modifié entre la date de dépôt du dossier et le jour de la célébration du mariage, vous êtes tenus d'en informer le service des mariages en produisant une copie intégrale de l'acte de naissance mis à jour.

- Pièce d'identité en cours de validité** (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Justificatif de domicile de -3 mois** au nom des futurs époux (facture EDF, Téléphone, Eau ...) + justificatif de domicile des parents sur Doué-la-Fontaine si les futurs époux ne sont pas domiciliés sur Doué-la-Fontaine.
- 1 Photocopie des pièces d'identité des témoins** + justificatif de domicile si l'adresse mentionnée sur leur carte d'identité est différente de leur adresse actuelle.
- Livret de famille** si vous avez des enfants communs
- Pour les veufs ou les veuves :** copie intégrale d'acte de décès du conjoint
- Certificat du notaire** en cas de contrat de mariage (à remettre au plus tard 1 semaine avant le mariage)
- Remplir les fiches de renseignement** (état civil époux, parents, profession ...), **la liste des témoins** et les **2 attestations sur l'honneur** relatives au domicile des époux.